



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

- > **Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure**, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation
- > **Des informations clés**, pour mieux connaître les formations, leurs attendus, les critères d'examen des dossiers, les débouchés professionnels et faire les bons choix pour réussir
- > **La prise en compte du profil** de chaque lycéen et le **dernier mot donné au candidat** pour choisir sa formation
- > **Des parcours de réussite personnalisés (Oui-Si) à l'université**, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur (29 000 étudiants accompagnés en 2021)

- > Des **places sont prioritaires pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- > La possibilité de faire valoir dans son dossier **sa participation au dispositif « Cordées de la réussite »**

- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

Les éléments pris en compte dans Parcoursup

Le travail fourni depuis la classe de première pour obtenir le baccalauréat sera pris en compte par les formations supérieures.

Au sein de chacune d'entre elles, une commission d'examen des vœux, composée principalement d'enseignants, examinera les candidatures à partir des critères qu'elle aura définis et précisés dans la fiche de la formation.

Les bulletins scolaires et les notes du baccalauréat :

- **Année de première :**

- Les bulletins scolaires
- Les notes obtenues pour le baccalauréat, notamment les épreuves anticipées de français et celles obtenues au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)


- **Année de terminale :**

- Les bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)
- Les notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité pour les lycéens généraux et technologiques.

Les éléments complémentaires pris en compte

Le projet de formation motivé pour exprimer en quelques lignes votre motivation.

Les pièces complémentaires demandées par certaines formations.

La rubrique « Activités et centres d'intérêt », une rubrique facultative  pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements.

La fiche Avenir renseignée par le lycée.

Comment les formations analysent les candidatures ?

Chaque formation met en place une commission d'examen des vœux, composée principalement d'enseignants. Cette commission analyse l'ensemble des candidatures en fonction des critères qu'elle a définis et de leur niveau d'importance. Vous pourrez consulter ces critères sur sa fiche de présentation sur Parcoursup à compter du 20 décembre 2022.

Une fois l'analyse des dossiers terminée, chaque formation transmet son classement à Parcoursup, ce qui vous permettra de consulter les réponses de toutes les formations que vous avez demandées à compter du 1er juin.

À noter : certaines formations sélectives organisent également des épreuves écrites et/ou orales. Dans ce cas, les modalités de sélection et le calendrier de ces épreuves sont indiqués sur la fiche de formation Parcoursup à compter du 20 décembre 2022.

> le projet de formation motivé

> les pièces complémentaires demandées par certaines formations

> la rubrique « Activités et centres d'intérêt » si elle a été renseignée

> la fiche Avenir renseignée par le lycée

> Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :

- **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français (pour les lycéens généraux et technologiques)

- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

= un baccalauréat mieux valorisé

Parcoursup, au service de l'égalité des chances

Parcoursup n'analyse pas les candidatures mais garantie l'application des dispositifs prévus par la loi en faveur de l'égalité des chances :

- **Des taux minimaux de lycéens boursiers** sont définis pour favoriser leur accès dans les formations d'enseignement supérieur, y compris dans les formations les plus sélectives. Les taux appliqués par les formations en 2022 sont affichés sur chaque fiche de formation (les taux pour 2023 seront précisés en amont du lancement de la phase d'admission en juin).
- Une aide financière, **l'aide à la mobilité Parcoursup**, d'un montant de 500 €, est proposée aux lycéens boursiers qui souhaitent s'inscrire dans une formation en dehors de leur académie.
- **Des places sont priorisées pour les lycéens technologiques et professionnels dans les filières où ils réussissent le mieux :**
 - En BTS, un nombre de places est priorisé pour les bacheliers professionnels
 - En BUT, un nombre de places est priorisé pour les bacheliers technologiques avec un objectif de 50 % par établissement.

Parcoursup, au service de l'égalité des chances

20 décembre : ouverture du moteur de recherche des formations

18 janvier : inscription + formulation des vœux

8 mars : date limite pour formuler ses vœux

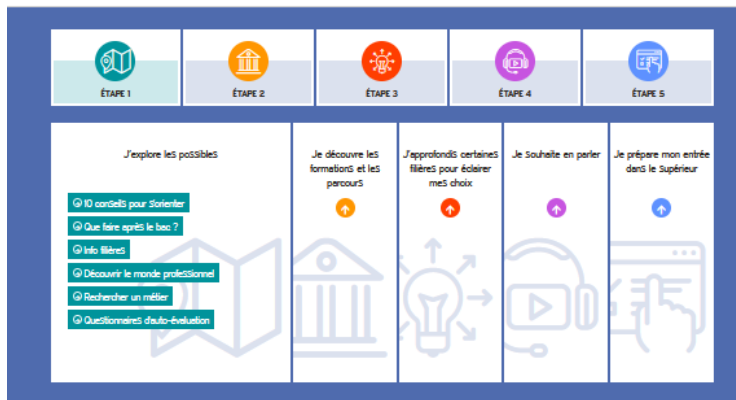
6 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux

1er juin : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations)

Mi-juin : lancement de la phase complémentaire

13 juillet : fin de la phase principale d'admission

- > Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- > Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- > **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse est apportée pour chaque vœu formulé
- > **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- > **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)
- > **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage



La capture d'écran montre l'interface de recherche de formations :

- Barre de recherche : "Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple 'licence chimie 'bouteuse' ou 'pass Limoges'"
- Filtres : "Types d'établissement" (Etablissements Publics, Privés), "Apprentissage" (Formations en apprentissage, hors apprentissage), "Types de formation" (BTS - BTSA).
- Résultats de recherche :
 - GFA-CCIV (Poitiers - 86)** : BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage. Places : 45.
 - Lycée Jean Rostand (Mantes-la-Jolie - 78)** : BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières. Taux d'accès : 49%. Places : 15.
 - CFA INTERPROF CH MET COM IND (Bourges - 18)** : BTS - Services - Gestion de la PME - en apprentissage. Places : 25.
- Carte géographique : Affiche des formations dans une zone géographique, avec des points rouges et des numéros (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

Terminales2022-2023.fr : infos sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr : une fiche de présentation pour chaque formation

Parmi les 19 500 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé ») et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des informations utiles à consulter sur la fiche formation** : le statut de l'établissement (public/privé) ; la nature de la formation (sélective /non sélective) ; les frais de scolarité ; les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER



Live Parcoursup : Programme à retrouver sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil Parcoursup)

- > **Échanger sur votre projet d'orientation** au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres : salons d'orientation, journées portes ouvertes...
- > **Consulter à compter du 21 décembre sur Parcoursup.fr** le calendrier, la FAQ et les vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- > **Explorer le moteur de recherche des formations** Parcoursup et consulter attentivement les fiches des formations qui vous intéressent
- > **Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 20 janvier** et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre l'évolution de votre dossier
- > **S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup**: Instagram/Facebook (@parcoursupinfo) et Twitter (@parcoursup_info)